



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 02188

Numéro SIREN : 342 876 851

Nom ou dénomination : JAFIM

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2015 sous le numéro de dépôt 11790

Cette copie est conforme
du 17/07/15

JAFIM S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 760.000 Euros

Siège social : 15 boulevard Saint-Antoine – 78000 VERSAILLES

R.C.S. Versailles B.342.876.851

n° de
dépôt

11790



n° de
gestion

873218

27 JUL. 2015

**PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2014**

n° de
facture

Gumb.

n° de
chrono

Le 30 juin 2014 à 10 heures, les actionnaires de la société JAFIM S.A.S se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation du président.

ASSOCIES	ACTIONS	VOIX
EAST WEST PROMOTIONS	121	121
Chahine LETAYF	85	178
Yolande EL KHOURY épouse LETAYF	84	195
Fadi LETAYF	220	152
Naji LETAYF	220	152
Chadi LETAYF	220	152
TOTAL	950	950

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Chahine LETAYF, préside la séance en sa qualité de Président.

Madame Yolande LETAYF et Monsieur Fadi LETAYF, tous deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Emmanuel BETITO est choisi comme secrétaire.

Monsieur Alexandre BRISSIER, Commissaire aux Comptes, est absent excusé

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- les copies des lettres de convocation,

renouvellement de la mission de Commissaires aux Comptes titulaire de Monsieur Alexandre BRISSIER, domicilié 118 rue de la Boétie, 75 008 PARIS, et comme Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement du Cabinet E & S AUDIT, immatriculé au RCS de PARIS sous le numéro

509 544 599, domicilié 17 rue du Sergent Bauchat à PARIS 75 012), Monsieur Pierre de TRUCHIS de VARENNES, domicilié 118 rue de la Boétie, 75 008 PARIS, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale du 31 décembre 2019.

- le texte de la résolution proposée à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais prescrits par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

Renouvellement de la mission de Commissaire aux Comptes de Monsieur Alexandre BRISSIER, domicilié 118 rue de la Boétie, 75 008 PARIS, et nomination comme Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Pierre de TRUCHIS de VARENNES, domicilié 118 rue de la Boétie à PARIS (75 008), pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale du 31 décembre 2019.

Cette lecture terminée, le Président ouvre alors la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met alors aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

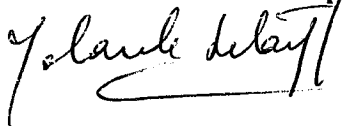
L'Assemblée Générale décide de renouveler la mission de Commissaire aux Comptes titulaire, de Monsieur Alexandre BRISSIER, domicilié 118 rue de la Boétie, 75 008 PARIS, et comme Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement du Cabinet E & S AUDIT, immatriculé au RCS de PARIS sous le numéro 509 544 599, domicilié à PARIS (75 012) 17 rue du Sergent Bauchat, Monsieur Pierre de TRUCHIS DE VARENNES, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale du 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Yolande EL-KHOURY épouse LETAYF

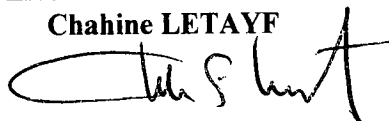


Chahine LETAYF

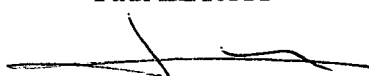


EAST WEST PROMOTIONS

Chahine LETAYF



Fadi LETAYF



Naji LETAYF

Chadi LETAYF



**Le Président de séance
Chahine LETAYF**

